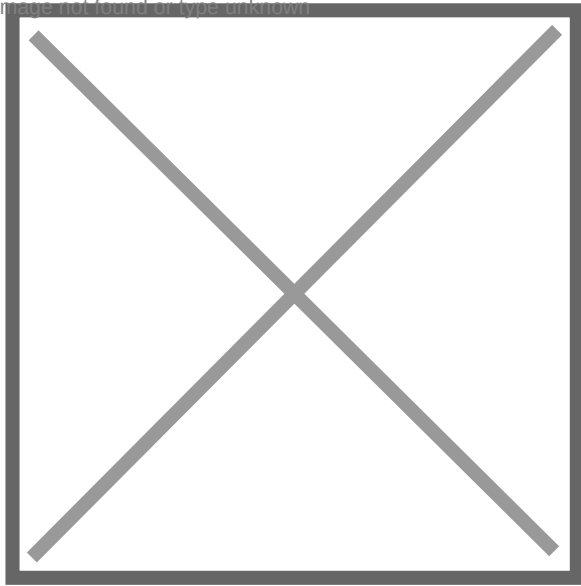


Image not found or type unknown



Qui voir comme conseiller?

Par **Karine**, le **04/09/2008** à **09:12**

bonjour,
desirant un divorce par requete conjointe, et ne voulant pas se leser l'un et l'autre, qui devons nous aller voir comme conseiller , pour trouver une solution concernant une compensation que me devrait mon mari car il garde la maison, racheter la moitié de la maison n'est pas faisable pour lui
nous avons déjà vu un avocat qui en gros nous dit de se débrouiller entre les banques et notaires avant de la revoir , pas plus d'info sur les autres solutions qu'il pourrait y avoir ..
merci de votre aide

Par **Patricia**, le **04/09/2008** à **20:09**

Bonsoir,

Vous pouvez vous renseigner auprès de vos banques et de votre notaire pour renseignements et conseils mais le principal conseiller d un divorce est quand même l'avocat ...
C'est lui qui établira la requête de votre divorce pour le tribunal.
Le notaire procèdera après le prononcé de votre divorce à la liquidation de votre communauté.

Par **Karine**, le **04/09/2008** à **20:18**

le problème, c'est qu'en gros nous avons expliqué à l'avocate que nous voulions une requête conjointe avec une idée sur la liquidation de la communauté qui nous paraissait la mieux pour nous deux, nous pensions avoir un conseil sur peut être d'autres solutions et rien .. en gros débrouillez vous avec les banques et le notaire une fois fait revenez avec les papiers... à part le rachat d'une soulté minime de la part de mon mari, qui selon les propositions du banquier va lui coûter très cher, nous n'avons aucune idée des autres solutions pour éviter un emprunt à mon futur ex..
cette solution de soulté est la "plus connue" à ce qu'on entend autour de nous, mais peut être y a t il autre chose...

Par **Patricia**, le **04/09/2008** à **20:45**

Où il vous donne votre part ou vous la vendez et recevez chacun 50/50 de la somme restante après remboursements de vos emprunts.
Je ne suis pas spécialisée en la matière mais ne vois pas d'autre solution.

Par **Karine**, le **04/09/2008** à **20:50**

hors je souhaite qu'il garde la maison, et me donner la moitié de la valeur est impossible, même un tiers cela lui coûterait très cher, je sais que c peut être hors du commun, mais je ne veux pas le mettre dans la panade , il reste très peu d'année pour qu'il finisse le prêt de cette maison qu'il a construite de ses mains.. de plus mes enfants garderont leur maison .

Par **Visiteur**, le **06/09/2008** à **00:52**

Bonsoir,
Tout va pour le mieux si vous vous entendez.
Il garde la maison, vous le souhaitez vous mêmes et vous reconnaissez qu'il n'a pas les moyens de vous en payer la moitié...
Si ses parents ne peuvent l'aider par une donation, s'il ne peut emprunter davantage et si vous mêmes avez besoin de cet argent, c'est la vente de la maison qui s'impose, à moins que si cet argent ne vous est pas impérativement nécessaire, vous établissiez un accord pour une soulté sous forme de mensualités qu'il devra vous régler.

Par **Karine**, le **06/09/2008** à **12:51**

ok, vous me donnez de l'espoir, la soulté est donc possible par mensualité, il est certain que ça lui éviterait un emprunt. pour le moment je n'ai pas besoin de cet argent effectivement donc..
merci de votre aide